



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 34/2016  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Acquisition d'un chariot élévateur  
à bras télescopique**

**Demande de crédit**

***Séance de la commission***

Date	Lundi 17 octobre 2016, à 18h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°6

Vevey, le 16.09.2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### 1. **Objet du présent préavis**

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 90'000.00 pour financer l'acquisition d'un chariot élévateur à bras télescopique, ci-après « le chariot », pour une utilisation aux secteurs de la Voirie et des Parcs et Jardins de la Direction des espaces publics.

Cet achat est prévu au Plan des investissements 2011-2016 qui a été réactualisé au 15 janvier 2015. Vu la somme engagée, un appel d'offre sur invitation a été lancé pour l'acquisition de ce chariot, conformément à la procédure AIMP, afin de garantir une égalité de traitement des soumissionnaires et la transparence de celle-là.

### 2. **Cadre légal - procédure**

Les marchés publics sont régis par des accords internationaux et des dispositions légales fédérales et cantonales. Les accords internationaux sont les suivants :

1. *Accord OMC sur les marchés publics du 15 avril 1994, en vigueur pour la Suisse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 (RS 0.632.231.422)*
2. *Accord du 21 juin 1999 entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur certains aspects relatifs aux marchés publics (Accord bilatéral CE/CH) (RS 0.172.052.68)*
3. *Loi vaudoise sur les marchés publics du 24 juin 1996 LMP-VD (RSV 726.01)*

Ainsi, et conformément à la procédure AIMP définie par les accords du GATT/OMC du 01.01.1996, un appel d'offre sur invitation a été lancé pour l'acquisition de ce chariot.

Les appels d'offre sur invitation ont eu lieu du 30.05.2016 au 15.07.2016, l'ouverture des offres a eu lieu le 15.07.2016 et les essais ont eu lieu le 19.08.2016.

### 3. **Utilisation de l'objet du présent préavis**

Le chariot faisant l'objet de ce préavis, petit, compacte et polyvalent, permettrait une utilisation commune entre les secteurs Voirie et Parcs et Jardins pour des travaux qui s'effectuent à ce jour manuellement, par des transpalettes, ou moyennant la location d'un engin similaire.

Compte tenu du nombre des manifestations qui se déroulent à Vevey, chaque année, les interventions de la Direction des Espaces Publics doivent être optimisées par des outils mécanisés permettant une efficacité accrue - économie en argent et en ressources humaines. De ce fait, le taux d'occupation du véhicule est estimé d'être élevé.

Entre autres, le chariot permettrait :

- ✓ Des travaux nécessitant une nacelle élévatrice pour deux personnes, celle-là faisant partie des équipements de base et en particulier les manifestations à Vevey ;
- ✓ Des travaux nécessitant des levages avec fourche, celle-là faisant partie des équipements de base ;
- ✓ D'effectuer des travaux spécifiques de manière optimale grâce à son faible rayon de braquage ;
- ✓ De permettre de fixer un codet de construction pour les travaux courants de génie civil ;
- ✓ De tracter des remorques ou autres véhicules moyennant un crochet d'attelage homologué, faisant partie des équipements de base ;
- ✓ D'entreprendre les travaux de déneigement moyennant la lame de déneigement existante ;
- ✓ De transporter et de charger des palettes avec des engrais ou autres fournitures lourdes telles que les balles de terreaux, (env. 800 kg) ;
- ✓ De déplacer des bennes à la déchetterie ;
- ✓ De travaux de pose et de dépose des panneaux décoratifs, des drapeaux et des oriflammes ;
- ✓ De faciliter la plantation des arbres et d'effectuer l'élagage des arbres et autres travaux en hauteur ;
- ✓ D'effectuer des réparations courantes de l'éclairage public.

### 4. **Description du véhicule**

#### *Description du véhicule*

Le véhicule comporte un système hydrostatique d'avancement et quatre roues directrices à faible rayon de braquage et de la possibilité de marche en crabe.

#### *Moteur*

Le moteur, de catégorie M8560/M9960, est conforme aux normes d'émissions polluantes Européenne Euro Stage IIIB.

Cette motorisation diesel est renforcée avec l'adoption de moteurs équipés de systèmes d'injection haute pression à rampe commune (CRS) entièrement géré par électronique. Leur paramétrage de précision et leur technologie de pointe, comme le système d'injection centrale directe à quatre soupapes (E-CDIS), offrent une puissance et un couple maximum tout en bénéficiant d'avantages d'économie de carburant et d'une réduction de bruit et de vibrations. De plus, la combinaison du catalyseur d'oxydation diesel (DOC), du filtre à particules (DPF), de l'EGR - système de recirculation des gaz d'échappement - réduit les émissions pour répondre aux toutes dernières réglementations en matière d'émissions polluantes.

*Caractéristiques techniques principaux*

Moteur Diesel Stage IIIB	4 cylindres avec filtre à particules
Vitesse de déplacement maximale	25/km à l'heure
Capacité de levage	2'500 kg
Hauteur de levage	5.85 m
Portée frontale	3.4 m
Puissance	55,4 KW/ 75 CV
Niveau sonore dans la cabine	76 dB
Niveau sonore extérieur	104 dB
Rayon de braquage très court	3.31 m.
Couleur	Rouge / Ral 3000

*Autres caractéristiques techniques*

- Entraînement réglable en continu, c'est-à-dire système d'avancement automatisé permettant des travaux nécessitant une vitesse faible et constante, p.ex. travaux de déneigement
- Système de freinage progressif hydrostatique

**5. Critères pour le choix du véhicule**

Les quatre fournisseurs principaux qui ont été sollicités sont les sociétés *Avesco AG* à Langenthal, *Rohrer-Marti AG* à Zollikofen, *Wacker Neuson SA* à Villars Ste-Croix et *Bernard Frei & Cie SA* à Fleurier ont transmis une offre pour un chariot élévateur à bras télescopique.

*Critères d'adjudication*

Conformément au cahier des charges établi préalablement, la grille d'évaluation était divisée en cinq critères, répartis et pondérés de la manière suivante :

✓ Essais, caractéristiques et performances	40 %
✓ Service après-vente et aspects commerciaux	30 %
✓ Prix d'utilisation du véhicule	15 %
✓ Impacts environnementaux et sociaux	10 %
✓ Qualité de l'offre	5 %

Le jugement des offres reçues se présente comme suit :

<b>Sociétés soumissionnaires</b>	<b>Offre</b>	<b>Recevabilité de l'offre et observations</b>
<i>Avesco AG Langenthal</i>	CHF 0.00 TTC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre non recevable</li> </ul> L'offre n'est pas chiffrée ; en plus, le véhicule proposé ne remplit pas le cahier des charges et les critères techniques suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nacelle homologuée pour une utilisation en Suisse ;</li> <li>- Manque de suspension pneumatique</li> </ul>
<i>Bernard Frei &amp; Cie SA Fleurier</i>	CHF 89'000.00 TTC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre recevable</li> </ul>
<i>Rohrer-Marti AG Zollikofen</i>	CHF 113'348.38 TTC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre non recevable</li> </ul> Le véhicule proposé par Avesco AG ne remplit pas le cahier des charges et les critères techniques suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nacelle homologuée pour une utilisation en Suisse ;</li> </ul>
<i>Wacker Neuson AG Puidoux</i>	CHF 83'010.00 TTC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre non recevable</li> </ul> Dossier incomplet et reçu hors délai Ne fournit pas de nacelle

Suite à l'analyse des offres et la prise en compte des critères d'adjudication et des pondérations mentionnées ci-dessus, seule l'offre de l'entreprise Bernard Frei & Cie SA, 2114 Fleurier remplit tous les critères et reste de ce fait recevable. Par conséquent la Direction des Espaces Publics propose d'adjuger l'acquisition du chariot à cette entreprise pour la somme de CHF 89'000.00 arrondie à CHF 90'000.00 pour la demande de crédit.

## **6. Développement durable**

L'acquisition de cette nouvelle machine s'inscrit dans le concept de développement durable puisqu'elle comporte notamment de faibles émissions de CO2, l'utilisation de matériaux recyclés, le traitement des gaz d'échappement, la régénération du filtre à particules et un faible bruit de fonctionnement.

## **7. Durée de vie/utilisation - Renouvellement**

Il faudra prévoir un remplacement de ce véhicule au bout d'une utilisation d'environ 10'000 heures. Cette estimation est basée sur des renseignements pris par d'autres communes qui en ont fait l'acquisition et selon un cadre d'utilisation uniforme, (p.ex. Val-de-Travers, Gd-Saconnex et autres). En règle générale, les fabricants d'engins similaires garantissent la fourniture des pièces détachées nécessaires au bon fonctionnement du véhicule pour une période entre 10 et 12 ans.

## **8. Aspects financiers**

### *Plan des investissements*

Cette acquisition figure au plan des investissements 2011-2016, réactualisé au 15 janvier 2015 sous l'objet n° 4911 « *Renouvellement de deux balayeuses et achat d'un chariot élévateur* » (transfert du budget de fonctionnement 2015) pour un montant total de CHF 535'000.00.

Pour rappel, dans ses séances du 01.10.2015 et du 08.02.2016, le Conseil communal a approuvé les conclusions des préavis N° 20/2015 et N° 02/2016 et a accordé à la Municipalité deux crédits de CHF 253'000.00 et de CHF 150'017.15 (total de CHF 403'017.15) pour l'acquisition d'une balayeuse grande capacité et d'une balayeuse moyenne aspiratrice.

### *Financement*

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

### *Amortissement*

Nous proposons d'amortir le coût du chariot par un amortissement annuel de CHF 9'000.-- pendant une période de 10 ans.

## **9. Garantie**

Le chariot faisant l'objet du présent préavis est garanti pour 24 mois à partir de la date de livraison. Cette garantie comprend également les pièces mécaniques concernant :

- Le moteur diesel
- L'entraînement hydrostatique
- Les réducteurs de roues
- Les essieux avant et arrière

## 10. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 34/2016, du 22.09.2016, concernant l'acquisition d'un chariot élévateur à bras télescopique – Demande de crédit
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 pour financer l'acquisition d'un chariot élévateur à bras télescopique ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
4. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 9'000.00 sur dix ans.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : M. Jérôme Christen, municipal-directeur de la Direction des espaces publics

Annexe : photos du chariot élévateur à bras télescopique lors des essais

**Annexe** au préavis N° 34/2016 au Conseil communal  
Acquisition d'un chariot à bras télescopique  
Demande de crédit



**Annexe** au préavis N° 34/2016 au Conseil communal  
Acquisition d'un chariot à bras télescopique  
Demande de crédit

